



S'ENGAGER

Dans un système alternatif respectueux des personnes et de l'environnement.

Pour maintenir le lien social entre les personnes.

Auprès d'autres coopérateurs qui agissent ensemble pour un projet collectif.



CHOISIR

Ses représentants aux instances décisionnelles de la coopérative, sans qui elle n'existerait pas.

Les grandes orientations de celle-ci lors de l'AG.

De se présenter au conseil de surveillance pour faire entendre sa voix et ses idées.



BÉNÉFICIER

D'une remise en caisse de 4% sur vos achats*.

De l'information sur la vie coopérative (produits, conseil de surveillance dans la limite de la législation).

Être convié à l'AG.

« Statutairement parlant » :

FINIS TERRA est une S.A. coopérative de consommation à capital variable, à directoire et conseil de surveillance, qui regroupe les 9 magasins. L'adhésion s'effectue par la souscription de 5 parts sociales (4€ la part), remboursables à la démission du coopérateur et après approbation des comptes de l'A.G. suivante.

Si la responsabilité de la gestion incombe à la Direction, le coopérateur reste responsable des pertes éventuelles dans la limite de ses parts sociales (le Conseil de Surveillance n'a pas de responsabilité statutaire).

* Hors produits « prix engagés », boucherie traditionnelle traiteur, livres et revues, offres non cumulables.

www.finisterra.fr - contact@finisterra.fr - [@biocoopfinisterra29](https://www.instagram.com/biocoopfinisterra29)  

0%
OGM

0%
transport
par avion

CONTRAT COOPÉRATIF

www.finisterra.fr - contact@finisterra.fr

100%
de saison

100%
BIO

Notre charte



Notre réseau de magasins Biocoop a pour objectif de :

développer l'agriculture biologique

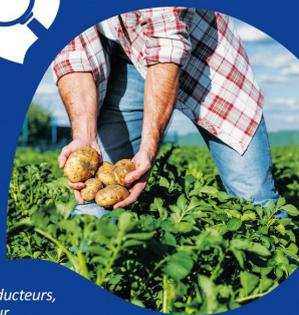
dans un esprit d'équité & de coopération.

En partenariat avec les groupements de producteurs, nous créons des filières équitables fondées sur **le respect de critères sociaux et écologiques exigeants.**

Nous nous engageons sur **la transparence de nos activités et la traçabilité de nos approvisionnements.**

Présents dans les instances professionnelles, nous veillons à la **qualité de l'agriculture biologique.**

Nos magasins Biocoop sont **des lieux d'échanges et de sensibilisation pour une consommation responsable.**



LES + BIOCOOP

PRIX ENGAGÉS

C'est une offre de produits de consommation courante à prix réduit résultant d'un effort partagé entre tous les acteurs concernés : fournisseur, plateforme, magasin. Seul le prix est réduit, pas les engagements de qualité ou d'équité !

Avec les produits en vrac, c'est plus écologique : il y a moins d'emballage. C'est aussi plus économique : c'est jusqu'à 30% moins cher qu'un produit emballé !

LE VRAC

LE LOCAL

Consommer bio et local, c'est l'idéal. Nous donnons la priorité aux produits locaux, vous les retrouverez mis en avant dans les rayons.

BREST

Kerbio Centre Ville

3, rue de Kerfastras
02 98 46 45 81 - kerbio-centre-ville@finisterra.fr

Kerbio Europe

Place Daumier
02 29 00 33 33 - kerbio-europe@finisterra.fr

Kerbio Rive Droite

114, bd de Plymouth
02 98 45 45 28 - kerbio-rive-droite@finisterra.fr

Kerbio Siam

7, rue Amiral Linois
02 29 62 14 41 - kerbio-siam@finisterra.fr

PLOUZANÉ

Finisterra des 3 pointes

22 rue de Kerallan
02 57 55 00 33 - des3pointes@finisterra.fr

SAINT-RENAN

Bio Abers

Zone de Mespaol
02 98 32 61 02 - bio-abers@finisterra.fr

PLOUARZEL

Finisterra l'Annexe

Place de la Mairie
02 98 02 17 23 - annexe@finisterra.fr

LESNEVEN

Prim'Vert

8 Croas ar Rod
02 98 83 07 06 - prim-vert@finisterra.fr

SAINT-POL-DE-LÉON

Kastell Bio

45, avenue des Carmes
02 98 19 59 79 - kastell-bio@finisterra.fr

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Coccinelle

3 rue Marcellin Berthelot - ZA de Keriven
02 98 63 42 04 - coccinelle@finisterra.fr



www.biocoop.fr

CONTRAT

À compléter, signer et retourner dans votre magasin Biocoop

NOM _____ ADRESSE _____
PRÉNOM _____ CODE POSTAL _____
TÉLÉPHONE _____ VILLE _____
MAIL _____

PAIEMENT UNIQUEMENT PAR CHÈQUE

Souhaitez-vous recevoir les tickets de caisse et les actualités de la coopérative par mail ?

OUI NON

A _____, LE _____

SIGNATURE :

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat coopératif, accepte les conditions et décide d'adhérer à la Coopérative en souscrivant à 5 parts sociales de 4 €, soit 20 €.